



Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés

## Commune de Molondin

---

Révision du Plan d'affectation communal

Retranscription des dangers naturels

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, le bureau Jaquier Pointet SA, composé d'une équipe pluridisciplinaire, confirme avoir retranscrit les dangers naturels dans le Plan d'affectation communal de la commune de Molondin.

Cette retranscription, basée sur le guide pratique cantonal en la matière, a permis de délimiter les secteurs de restrictions propres à chaque aléa et définit le dispositif réglementaire ad hoc.

Aléas considérés :

- *Glissements de terrain permanents (GPP) ;*
- *Glissements de terrain spontanés (GSS) ;*
- *Inondations par les crues (INO).*

Signature

Yverdon-les-Bains, le 29 septembre 2022